

Wallon-Cappel : des investissements prudents dans les prochaines années

Plus de 160 personnes ont assisté à la cérémonie des vœux, dimanche, à la salle des fêtes.



Éric Smal, le maire de Wallon-Cappel, a annoncé des exercices budgétaires prudents dans les années à venir.

D'un point de vue budgétaire, **2022 a été une année compliquée**. Le maire, Éric Smal, a notamment évoqué [le budget de la salle de fêtes](#), qui « tardait à être soldé. La CCFI a été compréhensive en nous permettant de percevoir l'attribution de compensation en un seul versement (76 000 €) au lieu d'un douzième chaque mois. Cela nous a bien aidés et je les en remercie ».

Un élu prudent pour les exercices à venir : « Vu les lourds investissements réalisés sur les exercices des années 2020-2021, nous devons arriver à dégager davantage d'excédent de fonctionnement. Pour cela, nous avons décidé de diminuer les dépenses de fonctionnement et non d'en augmenter les recettes » Un petit mot a été dit sur l'état de la dette : il en ressort que la commune ne pourra effectuer de lourds investissements par l'emprunt qu'à partir de 2030. « En 2022, la commune a investi raisonnablement avec l'achat d'un nouveau lave-vaisselle et une armoire frigorifique pour la salle des fêtes ainsi que du mobilier pour l'école », a rappelé le maire.

L'enjeu environnemental est majeur pour les prochaines années, la mise en place récente de la redevance incitative va en ce sens. « Il faut produire moins de déchets et se forcer à consommer différemment. Je pense qu'on peut y arriver même s'il n'est pas simple de faire évoluer ses comportements de consommateur. » Durant la première semaine de mise en place de ce système, deux incidents de collecte ont été identifiés dans la commune.

« Il faut procéder à des arbitrages »

Sur le sujet de la zone artisanale intercommunale, une réunion à la CCFI est prévue le 7 février pour essayer d'accélérer sa mise en place car des demandes de professionnels pour s'y implanter existent. Quant aux projets communaux, « nous sommes à l'écoute de la population. Certains projets sont légitimes mais les contraintes budgétaires sont prégnantes, il faut procéder à des arbitrages et tout ne pourra être satisfait de suite », a expliqué Éric Smal. Cela concerne le projet de réhabilitation du dortoir de l'école Roger-Marcotte pour lequel un devis a été établi pour un montant de 40 000 €.

L'équipe de football est également demandeuse de nouveaux vestiaires qui seront réalisés avec une partie du produit de la vente du vestiaire actuel et de subventions.